



Commune de Chevroux
Bureau du Conseil général
Route du Village 5
1545 Chevroux

PROCES-VERBAL

Élection à la Municipalité pour la législature 2026 – 2031 à échéance du dépôt des listes pour le 2^e tour (élection tacite)

Le bureau électoral, constatant :

- que seule la liste « Pour Chevroux », comprenant le nom d'un candidat a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège était encore à repourvoir,

PROCLAME

Monsieur Bonny Alexandre, né le 01.01.1966, originaire de Chevroux, domicilié à Rue du Battoir 6 1545 Chevroux, élu Municipal pour la législature 2026-2031.

Par application de l'Art. 41 al. 2 LEDP, cette élection tacite entraîne la caducité de l'arrêté de convocation du 22 août 2025.

POUR LE BUREAU ELECTORAL

La Présidente

Véronique Gut-Lacôte



La Secrétaire

Brigitte Neves

Chevroux, le 10 mars 2026

Toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou au résultat de cette élection doit être adressée au préfet dans les trois jours :

- dès la date à laquelle le motif de contestation a été découvert ou aurait pu l'être en prêtant l'attention commandée par les circonstances ;
- dès la publication de résultat du scrutin visé ou la notification de l'acte mis en cause dans les autres cas.